

<http://enseignants.se-uns.org/Circulaire-de-rentree-2013-quid-de-l-ASH>



Circulaire de rentrée 2013 : quid de l'ASH ?

- Je suis... - ASH -

Date de mise en ligne : lundi 22 avril 2013

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Trois points saillants dans la [circulaire de rentrée](#) concernant l'ASH :

Le rôle des Rased est réaffirmé

« L'action des enseignants spécialisés exerçant dans les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased), ne se confond pas avec celle du dispositif « plus de maîtres que de classes » mais pourra développer des complémentarités avec ce dernier. Particulièrement précieuse, l'expertise des enseignants spécialisés doit être mieux valorisée. Une concertation sur l'aide aux élèves en difficulté est menée pour améliorer la coordination, la cohérence et l'efficacité des interventions des différents professionnels. »

Une bonne entrée... À tempérer à la lecture de la circulaire du MEN aux recteurs et IA-DASEN en date du 9 janvier 2013 où il est expressément demandé de ne « donner une suite favorable aux candidatures émises pour les options E et G que dans les cas où un besoin spécifique est identifié »... Formule pour le moins ambiguë !

La CAPN consacrée aux départs en formation CAPA-SH qui se tiendra le 28 mai 2013, permettra au SE-Unsa de mettre les propos rassurants de la circulaire de rentrée à l'épreuve de la vérité des prix.

La place des Segpa est confortée

« Les dispositions du projet de loi en cours d'examen au Parlement ne modifient en rien la situation des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) comme des établissements régionaux d'enseignement adapté (ÉREA) ».

C'est une réponse au courrier du SE-Unsa du mois de février qui lève le doute sur l'avenir des Segpa. Demeurent cependant des interrogations sur l'évolution de la structure...

L'outil d'évaluation des besoins GEVA-Sco sera généralisé

« L'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap s'appuiera sur le GEVA Sco »

Outil attendu qui mettra un peu d'ordre dans la diversité des notifications des MDPH, notamment en ce qui concerne les attributions d'AVS. Cela nécessitera un accompagnement en formation.

Par ailleurs, un module consacré au handicap devrait être présent dans la formation initiale. Le SE-Unsa y veillera.

En conclusion et en bas du livret : en progrès, mais peut mieux faire !